

rage la voix contre les ennemis de l'Eglise, & réclamer la manutention des loix saintes que des mains profanes s'efforcent d'anéantir.

Après avoir posé les principes les plus solides & les plus orthodoxes, comme une base sur laquelle il faut juger le projet de M. Sieyes, M. le curé parcourt les différens articles que ce prétendu instituteur ou réformateur du clergé nous propose. Il les réfute à la hâte, parce que le tems de repousser l'erreur est pressant; mais plein de la science ecclésiastique, il en dit assez pour préserver ses lecteurs de la séduction. Il revient même sur ce divorce que l'on accuse M. Sieyes d'avoir essayé le premier de rappeler au mépris de nos loix divines & humaines. En très-peu de pages, il fait sentir tout ce que le système des divorcités a d'irréligieux, comme il a fait sentir tout ce qu'il y a d'indécent dans le projet de ce prêtre de marier les prêtres *, comme il a fait sentir tous les inconvéniens d'une réforme qui, depuis le souverain pontife jusqu'au dernier des lévites, ne laisseroit personne dans l'Eglise, à sa vraie place, avec ses véritables droits.



Discours de M. l'archevêque d'Aix sur le rapport du comité ecclésiastique, concernant la constitution du clergé. Paris 1790. broch. in-4to.

LES projets proposés à l'assemblée, présentoient une foule de changemens à faire relativement aux métropoles, à l'influence du souverain pontife dans le gouvernement général de l'Eglise, à l'autorité des évêques, à leur juridiction; relativement aux curés, aux chapitres,